

# Séance du conseil communautaire Mardi 09 novembre 2021 à 18h30 (MOZAC) COMPTE-RENDU

(Article L.2121-25 du CGCT)

(Affiché le 17 novembre 2021)

Le mardi 09 novembre deux-mille-vingt-et-un à 18h30, le conseil communautaire s'est réuni à la salle l'Arlequin à MOZAC, suite à la convocation qui lui a été adressée le 03 novembre 2021, pour délibérer sur les affaires inscrites à l'ordre du jour ci-après :

#### **ORDRE DU JOUR**

#### **URBANISME**

01 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI) : bilan de la concertation et arrêt du projet

Retiré - 02 - Commissions locales des sites patrimoniaux remarquables : constitution et désignation des représentants

03 - Centre de tir à l'arc à Riom - projet d'extension du pas de tir : acquisition des terrains nécessaires

#### **AMENAGEMENT**

04 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE): programme

#### **TOURISME**

05 - Thermal Express - 3ème tranche: acquisition de foncier

#### **ENVIRONNEMENT**

06 - Espace naturel sensible (ENS) de Mirabel : achat de parcelles à Riom

#### **ECONOMIE**

- 07 Multiple Rural des Martres sur Morge : autorisation de signature du bail commercial, validation du loyer et des conditions d'installation
- 08 Réhabilitation du site de l'ex-Manufacture des tabacs de Riom (2 place Eugène Rouher) : sortie de la copropriété et constitution de servitude
- 09 Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail ouvertures dominicales des commerces en 2022 : Avis conforme de Riom Limagne et Volcans
- 10 Zone d'activités du Parc Européen des Entreprises à Riom (PEER) station BIO/GNV : avenant 1 au bail emphytéotique
- 11 Parc européen des entreprises de Riom (PEER) : cession d'une parcelle
- 12 Zone d'activités Le Biopôle à Saint Beauzire : cession d'une parcelle
- 13 Zone d'activités de Champloup à Volvic : cession d'une parcelle
- 14 Zone d'activités Les Charmes à Ménétrol : cession de parcelles
  - 14.01 Lot nº12 A -parcelle ZA 420
  - 14.02 Lot n°12 B -parcelle ZA 421
  - 14.03 Lot n°12 C -parcelle ZA 422

#### SPORT

15 - Piscine Béatrice Hess – projet de réhabilitation et d'extension : présentation de la phase d'Avant-Projet-Définitif et approbation du plan de financement

#### HARTTAT

- 16 Opération de logements sociaux 25 avenue de Paris : Bail emphytéotique entre l'EPF Auvergne et l'OPHIS
- 17 Garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (prêt n° 119102) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 10 logements au sein du lotissement « Les Terrasses de Tournoël » situé 2 rue des Centaurées à Volvic

18 - Garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (prêt n° 126462) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 6 logements au lotissement « Le Clos du Colombier » situé Chemin du Pillon à Ennezat

#### **EAU - ASSAINISSEMENT**

19 - Fonds de concours pour les eaux pluviales urbaines : fonds de concours des communes - 2ème semestre 2021

#### **MARCHES PUBLICS**

20 - Marché pour la location longue durée de véhicule : avenant

#### TRAVAUX

21 - Renouvellement d'enrobés sur voiries communautaires rue Georges Bizet, zone du PEER, à Riom et rue Blaise Pascal, zone Espace Mozac, à Mozac : attribution et autorisation de signature du marché

#### **RESSOURCES HUMAINES**

- 22 Tableau des effectifs: actualisation
- 23 Deux emplois non permanents pourvus par des contrats de projet :
  - 1 contrat de projet « Territoire d'Industrie »
  - 1 contrat de projet « prévention des inondations »
- 24 Recrutement de contractuels non permanents : création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité ou pour remplacement pour l'année 2022
- 25 Recrutement de contractuels non permanents : contrat d'engagement éducatif pour l'année 2022
- 26 Convention cadre de mise à disposition, ponctuelle, d'une partie des services de RLV auprès des communes membres
- 27 Elaboration, mise en place et maintenance d'un logiciel Intranet et d'outils collaboratifs transverses pour la Communauté d'Agglomération : attribution et autorisation de signature du marché
- 28 Rapport social unique 2020

#### **CULTURE**

29 - Les Jardins de la Culture – Cinéma Arcadia – bail commercial avec la SAS Ciné Riom : Exonération financière exceptionnelle en raison de la crise sanitaire

#### **PATRIMOINE**

30 - Site de l'Abbaye de Mozac : candidature au patrimoine mondiale de L'UNESCO

#### **FINANCES**

- 31 Décision modificative nº 3
- 32 Rapport quinquennal sur les attributions de compensation
- 33 Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une manifestation d'envergure Coupe du Monde de Football des écoles

#### ADMINISTRATION GENERALE

- 34 Rapports annuels retraçant la gestion des sociétés d'économie mixte locale (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) dont RLV est membre :
  - 34.01 SEM Châtel Développement : rapport de gestion 2020
  - 34.02 SEM ASSEMBLIA: rapport de gestion 2020
  - 34.03 SPL Clermont Auvergne: rapport de gestion 2020
  - 34.04 SPL SEMERAP: rapport de gestion 2020
- 35 Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu

#### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **PRESENTS**

Mme ABELARD Nathalie, M AGBESSI Eric, M AYRAL Jean-Paul, M BEAURE Nicolas, M BELDA José, Mme BERTHELEMY Hélène, M BOISSET Jean-Pierre, M BONNICHON Frédéric, M BOUCHET Boris, Mme CACERES Marie, M CARTAILLER Philippe, M CAZE Alain, M CHANSARD Gérard, M CHASSAING Pierre, M DE ABREU Jérôme, Mme DE MARCHI Véronique, M DEAT Alain, M DERSIGNY Eric, M DESMARETS Pierre, M DUBOIS Gérard, M DUCHÉ Dominique, Mme DUPONT Laurence, M GAILLARD Philippe, M GAUTHIER Patrice, M GRENET Daniel, Mme GRENET Michèle, M GRENET Roland, M HEBRARD Jean-Pierre, Mme HOARAU Catherine, M IMBERT Didier, M JEAN Daniel, Mme LAFARGE Anne-Catherine, M MAGNET Fabrice, M MAGNOUX André, Mme MARTINHO Corinne, M MELIS Christian, M MESSEANT Jean-François, M MICHEL Didier, Mme NIORT Nathalie, M PECOUL Pierre, M RAYMOND Vincent, M REGNOUX Marc, M ROUGEYRON Denis, M THEVENOT Laurent, Mme VAUGIEN Evelyne, Mme VEYLAND Anne, M VILLAFRANCA Grégory, **titulaires.** 

Mme GRENIER Arlette, Mme LOUSTE-SOL Véronique, Mme RIOTON Samya, suppléantes.

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

Absents représentés ou suppléés :

- -M BRAULT Charles a donné pouvoir à M VILLAFRANCA Grégory,
- -M CHAUVIN Lionel a donné pouvoir à M BONNICHON Frédéric,
- -Mme MOURNIAC-GILORMINI Virginie a donné pouvoir à M CHASSAING Pierre,
- -Mme PANIAGUA Murielle a donné pouvoir à M REGNOUX Marc,
- -Mme PERRETON Régine a donné pouvoir à M RAYMOND Vincent,
- -Mme PIRES-BEAUNE Christine a donné pouvoir à M DE ABREU Jérôme,
- -M RAYNAUD Jean-Louis a donné pouvoir à Mme BERTHELEMY Hélène,
- -M VERMOREL Pierrick a donné pouvoir à Mme VAUGIEN Evelyne,
- -M WEINMEISTER Nicolas a donné pouvoir à Mme HOARAU Catherine,
- M BARBECOT Jacques conseiller communautaire unique de Pulvérières, remplacé par Mme GRENIER Arlette, conseillère communautaire suppléante,

-M BIGAY Bertrand conseiller communautaire unique de Le Cheix-sur-Morge, remplacé par Mme LOUSTE-SOL Véronique, conseillère communautaire suppléante,

-M CHASSAGNE Eugène conseiller communautaire unique de Les Martres-sur-Morge, remplacé par Mme RIOTON Samya, conseillère communautaire suppléante,

Absent:

- Mme ROUSSEL Sandrine



Secrétaire de Séance : M HEBRARD Jean-Pierre

#### **URBANISME**

#### 01 - Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) : bilan de la concertation et arrêt du projet

Majorité des suffrages exprimés (3 votes contre : M HEBRARD Jean-Pierre, Mme PERRETON Régine, M RAYMOND Vincent ; 2 abstentions : M BEAURE Nicolas, M CHANSARD Gérard) pour décider :

- D'approuver le bilan de la concertation;

- D'arrêter le projet de plan local d'urbanisme intercommunal de Riom Limagne et Volcans ;

- De préciser que :

- o La délibération et le dossier correspondant seront notifiés aux Communes membres pour avis ;
- L'avis est rendu par délibération du conseil municipal sur le projet de PLUi arrêté dans un délai de trois mois à compter de l'arrêt du projet. En l'absence de réponse à l'issue de ce délai, l'avis est réputé favorable;
- De préciser que le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal tel qu'arrêté sera soumis pour avis :
  - o Aux personnes publiques associées à son élaboration, mentionnées aux articles L. 132-7 et L. 132-9 ;
  - o A la commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers ;
  - o A la formation spécialisée de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites ;
- De dire qu'un dossier complet du projet de PLUi tel qu'arrêté sera tenu à la disposition du public à la sous-préfecture de Riom aux jours et heures habituels d'ouverture, au siège de Riom Limagne et Volcans aux jours et heures habituels d'ouverture, sur le site internet de RLV: <a href="https://www.rlv.eu">www.rlv.eu</a>;
- De dire que la délibération fera l'objet d'un affichage au siège de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans et dans chacune des mairies des Communes membres de l'EPCI pendant un mois ;
- De dire que la délibération sera publiée au Recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération.

### Retiré de l'ordre du jour - 02 - Commissions locales des sites patrimoniaux remarquables : constitution et désignation des représentants

#### 03 - Centre de tir à l'arc à Riom - projet d'extension du pas de tir : acquisition des terrains nécessaires

Unanimité pour décider :

- D'autoriser l'acquisition des parcelles YE 189, YE 188, YE 190, YE 193 à Riom au prix de 1,5 €/m²;

 D'autoriser l'acquisition de la parcelle YE 191 contre échange d'un terrain de même superficie soit 5 730 m² à créer sur les parcelles YE 188, YE 190, YE 191, YE 192 et YE 193;

D'approuver le paiement d'une indemnité d'éviction de 18 630 € au GAEC Montoy Filiol en compensation de la libération des parcelles YE 188, YE 189, YE 190 et YE 191 à Riom ;

- D'approuver le paiement d'une indemnité d'éviction de 7 140 € au GAEC Debain en compensation de la libération des parcelles YE 192 et YE 193 à Riom ;

- D'autoriser l'acquisition de la parcelle YE 192 à la Ville de Riom au prix de 1 euro ;
- D'autoriser l'acquisition de la parcelle YE 200 à l'Association Foncière de Remembrement de Riom au prix de 1 euro ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à ce projet ;
- De confier l'établissement des actes à Maitre FOURNEL ENJOLRAS.

#### **AMENAGEMENT**

#### 04 - Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) : programme

Unanimité pour décider d'autoriser le président ou son représentant légal à signer le Contrat de Relance et de Transition Ecologique de Riom Limagne et Volcans ainsi que tout document y afférent.

#### **TOURISME**

#### 05 - Thermal Express - 3ème tranche: acquisition de foncier

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'acquisition par la Communauté d'Agglomération Riom Limagne et Volcans d'une partie (2 157 m²) des parcelles ZE 262, ZE 263, ZE 264, ZE 265, ZE 266, ZE 274, ZE 563 et ZE 914 situées à Châtel Guyon, emprises de la voie douce « Thermal Express 3 »;
- D'approuver une acquisition à l'Euro symbolique ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié et tout document ayant trait à ce dossier.

#### **ENVIRONNEMENT**

#### 06 - Espace naturel sensible (ENS) de Mirabel : achat de parcelles à Riom

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'achat par acte notarié des parcelles non bâties cadastrés YC 168 et YC 172 à Riom, au prix de 1 327 €;
- De désigner Maître Christophe TISSANDIER pour rédiger l'acte ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des actes nécessaires.

#### **ECONOMIE**

### 07 - Multiple Rural des Martres sur Morge : autorisation de signature du bail commercial, validation du loyer et des conditions d'installation

Unanimité pour décider :

- De conclure avec Monsieur ZAFRAN un bail commercial pour l'Epicerie du Moulin aux Martres sur Morge ;
- D'approuver les loyers mensuels suivants :
  - o 3 € HT/m² (318 € HT) en année 1;
  - o 3,30 € HT/m² (350 € HT) en année 2;
  - o 3,60 € HT/m² (382 € HT) en année 3;
- D'approuver l'exonération des 3 premiers mois de loyers.

### 08 - Réhabilitation du site de l'ex-Manufacture des tabacs de Riom (2 place Eugène Rouher) : sortie de la copropriété et constitution de servitude

- D'approuver la sortie de la copropriété « Manufacture des tabacs » de tous les lots acquis par la Communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans de la copropriété afin de constituer une propriété séparée ;
- De solliciter l'attribution d'une partie du sol à prendre sur les parties communes de la copropriété « Manufacture des tabacs » entre les bâtiments X et I, donnant à RLV l'emprise globale de 6 715 m²;
- D'approuver la mise en place d'une servitude en tréfonds afin de permettre le passage de réseaux secs et humides au bénéfice de la copropriété « Manufacture des tabacs » ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte notarié de retrait de la copropriété « Manufacture des tabacs » aux conditions ci-dessus définies ainsi que tous les documents ayant trait à ce dossier.

### 09 - Dérogation à la règle du repos dominical dans les établissements de commerce de détail — ouvertures dominicales des commerces en 2022 : Avis conforme de Riom Limagne et Volcans

Majorité des suffrages exprimés (2 votes contre : M BOUCHET Boris, Mme NIORT Nathalie) pour décider :

- De donner un avis conforme aux demandes de dérogations au repos dominical proposées par les communes, sur la base d'une ouverture de 7 dimanches par an maximum dont 2 dates restent au choix des communes ;

- De donner délégation au Président, en cas de crise sanitaire rendant impossible l'ouverture des commerces à l'une ou l'autre de ces dates en 2022, pour donner un avis conforme aux demandes de modifications de dates sous réserves du respect des conditions ci-dessus.

### 10 - Zone d'activités du Parc Européen des Entreprises à Riom (PEER) - station BIO/GNV : avenant 1 au bail emphytéotique

Unanimité pour décider :

- d'approuver les termes du premier avenant au bail emphytéotique administratif avec la société GNVERT ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'avenant 1 au bail emphytéotique administratif ainsi que toutes pièces annexes ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer tout acte et document nécessaire à la mise en œuvre et à la conduite de ce projet.

#### 11 - Parc européen des entreprises de Riom (PEER) : cession d'une parcelle

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la cession de la parcelle YK 272 à Riom, d'une superficie de 1 404 m² sur le Parc européen des entreprises de Riom, au bénéfice de la SCI CHANLON, représentée par Mme ou M. CHANLON, ou toute autre société s'y substituant, au prix de 17 € HT / m², soit un prix total de 23 868 € HT;
- d'approuver les conditions suspensives ainsi que la clause « anti-spéculative » à intégrer aux actes notariés ;

- de charger Me TISSANDIER (Riom), notaire, de conduire les transactions ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

#### 12 - Zone d'activités Le Biopôle à Saint Beauzire : cession d'une parcelle

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la cession des parcelles YN 280 et YN 285 (1 854 m²) situées ZAC du Biopôle à Saint-Beauzire, au bénéfice de la société SABI AGRI représentée par Mme ou M. PREVAULT-OSMANI, ou toute autre société s'y substituant, au prix de 30 € HT / m² soit un prix total de 55 620 € HT;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document relatif à cette transaction.

#### 13 - Zone d'activités de Champloup à Volvic : cession d'une parcelle

Unanimité pour décider :

- D'autoriser la cession de la parcelle ZM 1040, Parc d'Activités de Champloup, commune de Volvic, d'une superficie d'environ 5 650 m², au bénéfice de M. Vincent MARIE, viticulteur, ou toute société se substituant à lui, au prix de 0,30 € HT /m², soit un prix total d'environ 1 695 € HT.
- D'inclure dans l'acte notarié les clauses garantissant :

o la non-constructibilité de la parcelle ;

o la conservation de la destination agricole du terrain ;

o un droit de préférence à RLV en cas de revente de la parcelle ;

- D'autoriser le Président ou son représentant à signer l'acte de vente ainsi que tout document ayant trait à ce dossier.

#### 14 - Zone d'activités Les Charmes à Ménétrol : cession de parcelles :

#### 14.01 - Lot n°12 A -parcelle ZA 420

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZA 420 (831 m²) au bénéfice de la SCI SIMSEK IMMO, ou toute société s'y substituant, au prix de vente de 30 € HT / m² soit un prix total de 24 930 € HT ;
- d'approuver les conditions suspensives ainsi que la clause « anti-spéculative » à intégrer aux actes notariés ;

- de charger Me TISSANDIER (Riom), notaire, de conduire les transactions ;

- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tous documents s'y rapportant.

#### 14.02 - Lot n°12 B -parcelle ZA 421

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZA 421 (834 m²) au bénéfice de la SCI AYAZ, ou toute société s'y substituant, au prix de vente de 30 € HT / m² soit un prix total de 25 020 € HT ;
- d'approuver les conditions suspensives ainsi que la clause « anti-spéculative » à intégrer aux actes notariés ;
- de charger Me TISSANDIER (Riom), notaire, de conduire les transactions ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tous documents s'y rapportant.

#### 14.03 - Lot n°12 C -parcelle ZA 422

Unanimité pour décider :

- d'autoriser la vente de la parcelle cadastrée ZA 422 (835 m²) au bénéfice de la SCI YG IMMO, ou toute société s'y substituant, au prix de vente de 30 € HT / m² soit un prix total de 25 050 € HT;
- d'approuver les conditions suspensives ainsi que la clause « anti-spéculative » à intégrer aux actes notariés ;
- de charger Me TISSANDIER (Riom), notaire, de conduire les transactions ;
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer les actes de vente et tous documents s'y rapportant.

#### **SPORT**

#### 15 - Piscine Béatrice Hess — projet de réhabilitation et d'extension : présentation de la phase d'Avant-Projet-Définitif et approbation du plan de financement

Unanimité des suffrages exprimés (M Nicolas BEAURE ne prend pas part au vote) pour décider :

- De prendre acte de la présentation de l'APD, d'approuver le coût prévisionnel des travaux (hors options) pour un montant de 7 763 946 € HT (valeur juin 2019), soit 8 144 379 € HT (valeur mai 2021) ;
- D'approuver le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Président à effectuer toutes les démarches nécessaires aux demandes de subventions correspondantes.

DEPENSES		RECETTES		
Nature des dépenses	Montant en € HT	Recettes estimées	Montant	
Travaux (valeur mai 2021)	8 144 379	Contrat de plan Etat-Région	1 000 000	
Options	126 400	Contrat ambition Région	1 000 000	
Maîtrise d'œuvre (dont tranche conditionnelle)	1 079 188	Agence de l'eau	72 000	
Autres études et honoraires	61 415	Agence nationale du sport	20 000	
Matériel	50 000	Département (CTDD1 - CTDD2)	1 290 000	
Aléas et divers	250 000	Plan de relance Etat	1 000 000	
		ADEME	104 000	
Assurances:		Autofinancement RLV	5 368 707	
- Tous risques chantiers	20 475			
- Dommages ouvrage	122 850			
Total de l'opération	9 854 707		9 854 707	

#### **HABITAT**

### 16 - Opération de logements sociaux 25 avenue de Paris : Bail emphytéotique entre l'EPF Auvergne et l'OPHIS

- D'approuver la mise à disposition de l'OPHIS des parcelles AS 119-120-146-149-267-308-309-310-330-332, situées au 25 avenue de Paris et rue de Planchepaleuil à Riom par bail emphytéotique ;
- De demander à l'EPF Auvergne, porteur du foncier pour le compte de Riom Limagne et Volcans, de conclure avec l'OPHIS un bail emphytéotique d'une durée de 55 ans ;
- De désigner Maitre Leslie ENJOLRAS pour rédiger l'acte ;
- D'autoriser le Président ou son représentant à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette délibération.

## 17 - Garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (prêt n° 119102) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 10 logements au sein du lotissement « Les Terrasses de Tournoël » situé 2 rue des Centaurées à Volvic

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 119102 souscrit par Assemblia auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 50 % ;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

# 18 - Garantie d'emprunt auprès de la Banque des Territoires (prêt n° 126462) pour le compte d'ASSEMBLIA pour l'opération d'achat en VEFA de 6 logements au lotissement « Le Clos du Colombier » situé Chemin du Pillon à Ennezat

Unanimité pour décider :

- D'accorder la garantie de la communauté d'agglomération au contrat n° 126462 souscrit par Assemblia auprès de la Banque des Territoires, à hauteur de 50 %;
- D'autoriser le Président à signer tous documents nécessaires.

#### **EAU - ASSAINISSEMENT**

### <u>19 - Fonds de concours pour les eaux pluviales urbaines : fonds de concours des communes – 2ème</u> semestre 2021

Unanimité pour décider :

- d'autoriser le Président à solliciter des communes concernées, les fonds de concours tels que présentés ci-dessous ;
- d'autoriser le Président ou son représentant légal à signer avec les communes, les conventions précisant les modalités de versements de ces fonds de concours et tous documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente.

Commune	Opération	Prorata du montant de MOE affecté aux EPU	Montant travaux EPU	Autres dépenses	TOTAL	FDC commune	Nombre d'appels prévus
Châtel-Guyon	Chemin des Poiriers	3 123,00 €	39 000,00 €	500,00 €	42 623,00 €	21 311,50 €	2
Châtel-Guyon	Rue Aubépine	4 070,00 €	80 000,00€	5 930,00	90 000,00 €	45 000,00 €	2
Chavaroux	RD51		74 973,01 €	1 000,00 €	75 973,01 €	37 986,51 €	2
Volvic	Route Paugnat	720,00 €	12 337,30 €	500,00 €	13 557,30 €	6 778,65 €	2

#### **MARCHES PUBLICS**

#### 20 - Marché pour la location longue durée de véhicule : avenant

Unanimité pour décider d'autoriser le Président à signer l'avenant d'un montant de 29 813,86 € HT, de prolongation d'une durée d'un an au marché de location longue durée des véhicules utilitaires (lot 2) conclu avec le groupement DIAC Location et l'Espace Automobile d'Auvergne.

#### **TRAVAUX**

### 21 - Renouvellement d'enrobés sur voiries communautaires rue Georges Bizet, zone du PEER, à Riom et rue Blaise Pascal, zone Espace Mozac, à Mozac : attribution et autorisation de signature du marché

- D'attribuer le marché à la société EIFFAGE TP RHONE ALPES AUVERGNE pour un montant de 229 815 € HT (tranche ferme : 183 865 € HT et tranche optionnelle : 45 950 € HT) ;
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

#### **RESSOURCES HUMAINES**

#### 22 - Tableau des effectifs : actualisation

Unanimité pour décider d'approuver la création et la suppression des postes ci-dessous, à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2021, pour des nécessités de service.

Postes créés	Motifs	Postes à supprimer	Services	Date d'effet
4 postes d'adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade	4 postes d'adjoint technique	Pôle services à la population	01/12/2021
2 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade	2 postes d'adjoint administratif	pôle Aménagement et développement durable      direction générale des services	01/12/2021
2 postes d'adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade	2 postes d'adjoint du patrimoine	Pôle services à la population	01/12/2021
2 postes d'adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	2 postes d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle ressources	01/12/2021
1 poste d'adjoint d'animation principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1 poste d'adjoint d'animation principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
4 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	4 postes d'auxiliaire de puériculture principale de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1 poste d'assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Avancement de grade	1 poste de rédacteur	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1 poste d'assistant de conservation du patrimoine principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste de technicien principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1 poste de technicien principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste d'éducateur des APS principal de 1 <sup>ère</sup> classe	Avancement de grade	1 poste d'éducateur des APS principal de 2 <sup>ème</sup> classe	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste de puéricultrice hors classe	Avancement de grade	1 poste de puéricultrice de classe supérieure	Pôle services à la population	01/12/2021
1 poste d'ingénieur principal	Avancement de grade	1 poste d'ingénieur	Pôle technique	01/12/2021
1 poste d'attaché hors classe	Avancement de grade	1 poste de directeur territorial	Pôle ressources	01/12/2021
1 poste de rédacteur	Remplacement d'un mouvement en interne	Adjoint technique	Pôle ressources (informatique)	01/12/2021
1 poste d'Attaché	Remplacement d'une mutation	Bibliothécaire	Pôle services à la population	01/12/2021
Assistant d'enseignement artistique principal de 2 <sup>ème</sup> classe 10,25/20	Modification du taux d'emploi	Assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe 9,25/20	Pôle services à la population (Ecole de musique)	01/12/2021

#### 23 - Deux emplois non permanents pourvus par des contrats de projet :

- 1 contrat de projet « Territoire d'Industrie »
- 1 contrat de projet « prévention des inondations »

#### Unanimité pour décider :

I – <u>Pour mener la mission d'animation du Contrat Territoire d'industrie sur l'ensemble du territoire concerné « Territoire d'Industrie » :</u>

- D'approuver la création à compter du 1er décembre 2021 d'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade de technicien ou ingénieur, relevant de la catégorie A ou B.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984,

concernant les contrats de projet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel pour une durée de deux ans, renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projets ne pouvant excéder 6 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, ou B selon le profil du candidat par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le régime indemnitaire prévu par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, sera versé selon le groupe fonctions correspondant aux missions exercées.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : Réalisation du projet, dispositif « Territoire d'Industrie » ;

- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le contrat de projet ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre ;

#### II- Pour mener la mission « prévention des inondations » :

- D'approuver la création à compter du 1er décembre 2021 d'un emploi non permanent, à temps complet, dans le grade de technicien ou ingénieur, relevant de la catégorie A ou B.

Cet emploi sera pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article 3 II. de la loi nº 84-53 du 26 janvier 1984,

concernant les contrats de projet.

Cet emploi non permanent sera occupé par un agent contractuel pour une durée allant jusqu'au 21 décembre 2022. Le contrat sera renouvelable par reconduction expresse dans la limite de 6 ans, la durée totale des contrats de projet ne pouvant excéder 6 ans.

La rémunération sera calculée, compte tenu de la nature des fonctions à exercer assimilées à un emploi de catégorie A, ou B selon le profil du candidat par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le régime indemnitaire prévu par délibération du conseil communautaire du 6 février 2018, sera versé selon le groupe fonctions correspondant aux missions exercées.

Le contrat prendra fin lors de la réalisation du projet ou de l'opération pour lequel le contrat a été conclu, à savoir : réalisation du plan d'actions de prévention des inondations (PAPI);

- D'autorise le Président ou son représentant légal à signer le contrat de projet ainsi que tous documents nécessaires à sa mise en œuvre.

### <u>24 - Recrutement de contractuels non permanents : création d'emplois pour accroissement temporaire d'activité ou pour remplacement pour l'année 2022</u>

Unanimité pour décider :

- D'approuver le recrutement des contractuels non permanents, en application des articles 3 et 3-1 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée ;

- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire.

#### 25 - Recrutement de contractuels non permanents : contrat d'engagement éducatif pour l'année 2022

- D'approuver le recrutement des Contrats d'engagement éducatif, dans la limite du nombre plafond (100) fixé au titre de l'année 2022 ;
- D'approuver les montants forfaitaires suivants :

Titulaire du BAFA:	70,00 €
Stagiaire BAFA	50,00 €

- De fixer à 100,00 € le montant forfaitaire journalier pour les personnes en contrat d'engagement éducatif dans les situations de séjours ou bivouacs.
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire.

### <u>26 - Convention cadre de mise à disposition, ponctuelle, d'une partie des services de RLV auprès des communes membres</u>

Unanimité pour décider :

- D'approuver le dispositif de mise à disposition ponctuelle et les critères permettant sa mise en œuvre ;
- D'approuver la convention cadre de mise à disposition ;
- D'autoriser le président ou son représentant légal à signer la convention de mise à disposition d'une partie du service des finances de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans, auprès de la commune de Sayat ;
- De donner délégation au président ou à son représentant légal, sur la base de l'article L 5211-10 pour signer les conventions de mise à disposition ponctuelles et dit qu'il sera rendu compte de cette délégation à l'assemblée.

### 27 - Elaboration, mise en place et maintenance d'un logiciel Intranet et d'outils collaboratifs transverses pour la Communauté d'Agglomération : attribution et autorisation de signature du marché

Unanimité pour décider :

- D'attribuer le marché à la société YES SARL (31035 TOULOUSE) pour un montant forfaire de 81 780 € HT sur 3 ans (tranches ferme et optionnelles comprises) auxquels pourront s'ajouter des prestations d'accompagnement à la journée (études techniques ou fonctionnelles, développement paramétrage, formation) dans la limite annuelle de 40 600 € HT;
- D'autoriser le Président ou son représentant légal à signer le marché et tous actes nécessaires à leur mise en œuvre.

#### 28 - Rapport social unique 2020

Le conseil communautaire prend acte du Rapport Social Unique de la communauté d'agglomération Riom Limagne et Volcans.

#### **CULTURE**

### <u>29 - Les Jardins de la Culture – Cinéma Arcadia – bail commercial avec la SAS Ciné Riom : Exonération financière exceptionnelle en raison de la crise sanitaire</u>

Unanimité pour décider :

- D'approuver l'exonération partielle du loyer fixe dû à Riom Limagne et Volcans par la société SAS Ciné Riom pour l'année 2021, à hauteur de 50 %, soit la somme de 7 500 € ;
- D'approuver l'application d'un loyer fixe de 7 500 € à la société SAS Ciné Riom pour l'année 2021.

#### **PATRIMOINE**

#### 30 - Site de l'Abbaye de Mozac : candidature au patrimoine mondiale de L'UNESCO

Unanimité pour décider :

- De soutenir la candidature du site de l'abbaye de Mozac dans le cadre du dossier de demande d'inscription d'une liste « Cluny et les sites Clunisiens » au patrimoine mondial de l'UNESCO, portée par la Fédération Européenne des sites Clunisiens, ;
- D'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

#### **FINANCES**

#### 31 - Décision modificative nº 3

Unanimité pour décider d'approuver l'ensemble des modifications budgétaires qui concernent principalement des régularisations nécessaires à la fin d'exercice 2021.

#### 32 - Rapport quinquennal sur les attributions de compensation

Le conseil communautaire prend acte du rapport quinquennal sur les attributions de compensation.

### 33 - Attribution d'une subvention exceptionnelle pour une manifestation d'envergure - Coupe du Monde de Football des écoles

Unanimité des suffrages exprimés (M Daniel GRENET ne prend pas part au vote) pour décider :

- D'approuver l'attribution d'une subvention d'un montant de 400 €, au titre des manifestations d'envergure, à l'OGEC pour soutenir la participation de l'école Notre Dame des Arts à la Coupe du Monde de football des écoles qui a lieu du 27 octobre au 1<sup>er</sup> novembre 2021;
- D'autoriser le président ou son représentant légal à signer tout document nécessaire.

#### **ADMINISTRATION GENERALE**

### 34 - Rapports annuels retraçant la gestion des sociétés d'économie mixte locale (SEML) et des sociétés publiques locales (SPL) dont RLV est membre :

#### 34.01 - SEM Châtel Développement : rapport de gestion 2020

Le conseil communautaire prend acte du rapport de gestion 2020 de la SEM Châtel Développement.

#### 34.02 - SEM ASSEMBLIA: rapport de gestion 2020

Le conseil communautaire prend acte du rapport de gestion 2020 de la SEM ASSEMBLIA.

#### 34.03 - SPL Clermont Auvergne: rapport de gestion 2020

Le conseil communautaire prend acte du rapport de gestion 2020 de la SPL Clermont Auvergne.

#### 34.04 - SPL SEMERAP : rapport de gestion 2020

Le conseil communautaire prend acte du rapport de gestion 2020 de la SPL SEMERAP.

#### 35 - Délégations données par le conseil communautaire conformément à l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales : compte rendu

Le conseil communautaire prend acte des actes passés par délégation sur la période du 1er juin 2021 au 30 septembre 2021. Le compte rendu des délégations est disponible, sur demande, au siège de l'EPCI.

#### **QUESTIONS DIVERSES**

<> <> <> <> <>

L'ensemble des délibérations adoptées font l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de RLV. La clôture de la séance officielle a ensuite été prononcée par le Président de séance à 21H.

Riom, le 10 novembre 2021,

Le Président,

Frédéric BONNICHON

